

CONOVOCATION à l' ASSEMBLEE GENERALE 2019 du CEACH

le JEUDI 13 JUIN 2019 au POIVRE ROUGE de LUNEL

L'Assemblée générale 2019 du CEACH se tiendra

le **jeudi 13 juin 2019 de 10 heures à midi**

au **restaurant POIVRE ROUGE de LUNEL** (34400) - Centre commercial Les Portes de la Mer
Avenue du Vidourle - Parking gratuit – Plan joint.

Ordre du jour :

- 1- Ouverture de l'assemblée par le président du CEACH
- 2- Rapport moral par le président du CEACH
- 3- Rapport d'activités 2018 par le secrétaire général du CEACH
- 4- Rapport financier par le trésorier général du CEACH
- 5- Rapport du vérificateur aux comptes
- 6- Quitus au trésorier général
- 7- Rapport du webmaster du CEACH, présentation du site informatique du CEACH
- 8- Présentation des candidats au renouvellement statutaire des membres du Bureau
- 9- Election des membres du Bureau pour le mandat 2019-2022
- 10- Intervention du président sortant
- 11- Intervention du nouveau président
- 12- Questions diverses.

Rappel de l'article 9 (Administration) des statuts du CEACH :

« Le Bureau est élu pour trois ans et son pouvoir est limité à la gestion courante entre les réunions du Conseil d'administration (l'ensemble des associations membres du CEACH). Il se compose de :

1. un président
2. un ou plusieurs vice-présidents
3. un secrétaire général (s'il y a lieu un secrétaire général adjoint)
4. un trésorier général (s'il y a lieu un trésorier général adjoint)
5. des assesseurs, 5 au maximum.

Seuls les membres du Conseil d'administration (l'ensemble des associations) peuvent être candidats à un des postes du Bureau et ils sont rééligibles. Ils ne conservent leur poste que dans la mesure où ils sont élus ou réélus par leur propre association.

Le Bureau est en outre assisté d'un ou deux vérificateurs aux comptes choisis parmi les membres actifs ne remplissant aucune fonction de direction dans le CEACH. »

En conséquence, le mandat 2016-2019 étant échu, la présente convocation fait appel à candidatures pour chacun des cinq postes du Bureau à renouveler.

Le président Claude GRADIT rappelle l'annonce qu'il a faite lors de l'assemblée plénière du 6 décembre 2018 à MARSEILLAN : « 72- le président nous signale qu'à l'issue de l'Assemblée générale CEACH 2019 il ne présentera pas sa candidature au renouvellement du poste de président du CEACH ».

Votre acte de candidature doit être adressé au CEACH quinze jours avant l'AG du 13 juin prochain, soit le 30 mai 2019 au plus tard. Il doit être accompagné de l'accord de votre association.

Votre acte de candidature doit être envoyé au secrétaire général, à l'adresse suivante :

Charles JANIER (secrétaire CEACH)

86, rue Jean de La Bruyère

3 4 1 3 0 M A U G U I O

A l'issue de notre réunion ceux d'entre nous qui le souhaiteront pourront partager leur repas de midi sur place dans le restaurant Poivre Rouge de LUNEL.

Prix du repas = 26,00 € par convive.

Bon de participation à l'AG et au repas de midi du 13 juin 2019 à adresser, accompagné d'un chèque de 26,00 € à l'ordre du CEACH, avant le 11 juin 2019, au secrétaire général du CEACH :

Charles JANIER

86, rue Jean de La Bruyère

3 4 1 3 0 M A U G U I O

Sont joints à la présente convocation :

- un Pouvoir, à remplir par ceux qui ne pourraient pas participer à l'AG
- un Bulletin de participation à l'AG et au repas de midi, accompagné d'un Acte de candidature pour un poste au sein du Bureau de CEACH.

Au plaisir de vous revoir le 13 juin prochain.

Charles JANIER, secrétaire général du CEACH

Convocation envoyée le 10 mai 2019